




EXEMPLAIRE A RETOURNER A : CCGA 14 Allée Julien Laudet 32800 EAUZE ou dgs@grand-armagnac.fr

TAXE DE SEJOUR

DECLARATION (Par hébergement) : Taxe de séjour du 2ème Trimestre 2017 A retourner au plus tard le 15 juillet 2017

Nom du propriétaire: Adresse : Tél /Mail :  / @

Récapitulatif de la Taxe de Séjour perçue Pour les mois de : avril/mai/juin			
	Nombre de nuitées (nbre de personnes x nbre de nuits)	Tarif taxe de séjour par personne	TOTAL en € (ne pas arrondir)
TRIMESTRE	X €	=
Motifs d'exonération de la taxe de séjour : Sont exonérés : En application de la loi de finances du 29 Décembre 2014 A : Les personnes âgées de moins de 18 ans B : Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés sur le territoire de la communauté de communes C : les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un logement temporaire			
Adresse de la location : Type d'hébergement et classement : Capacité d'accueil:			

*En l'absence de taxe de séjour perçue, cocher la case correspondante ci-dessous et retourner cet imprimé à :
Communauté de communes du Grand Armagnac 14 Allée Julien Laudet 32800 EAUZE*

- Location confiée à une agence :
Adresse et courriel:
- Aucune location ce trimestre
- Loué à l'année (fournir une copie du contrat de bail d'habitation)
- Vendu nom et adresse acquéreur :
- Vacant
- J'atteste sur l'honneur les informations indiquées sur cette déclaration.

Fait à :

Le :

Signature :

Déclaration à retourner dument complétée à :

CCGA 14 Allée Julien Laudet 32800 EAUZE

Ou

dgs@grand-armagnac.fr

Fiches supplémentaires téléchargeables sur <http://grand-armagnac.fr/TaxeDeSejour>